

## Un nouveau dispositif de détection et de lutte active contre la grêle est opérationnel sur le grand Ouest lyonnais

Mis en œuvre sous la conduite de la Chambre d'agriculture du Rhône grâce au soutien financier des collectivités locales et à l'appui opérationnel des agricultrices et agriculteurs, le système couvre depuis le début du mois de mai 2019 les territoires des Monts et des Coteaux du Lyonnais et ainsi que le sud de la Métropole.

### Pourquoi ?

Suite aux très violents orages de grêle qui ont impacté de façon récurrente l'Ouest lyonnais ces dernières années (2014, 2016, 2017, 2018) et mis en péril un certain nombre d'exploitations agricoles, agricultrices, agriculteurs, élu.es locaux et députés se sont mobilisé.es avec la Chambre d'Agriculture pour permettre le déploiement, dès 2019, d'un dispositif de détection et de lutte contre la grêle sur le grand Ouest lyonnais, en attendant sa généralisation à l'ensemble du département du Rhône en 2020.

### De quoi s'agit-il ?

Depuis mai 2019, sur les Monts et Coteaux du Lyonnais et le sud de la Métropole de Lyon, par temps orageux comportant un risque important de grêle, vous pourriez apercevoir dans les airs de gros ballons blancs.



Ces ballons transportant des sels hygroscopiques constituent un moyen de lutte active contre la grêle. Ils sont utilisés par les agricultrices et agriculteurs de notre territoire afin de prévenir et limiter l'impact des orages de grêle qui provoquent des dégâts parfois conséquents sur les cultures.

## Comment cela fonctionne-t-il ?

Il s'agit d'un dispositif novateur de détection et de prévention du risque grêle proposé par le groupement d'entreprises Selerys & Etienne Lacroix. **L'objectif est de recréer un environnement naturel salin à proximité des nuages pour favoriser la pluie au détriment de la grêle.** Dans cette perspective le système repose sur l'implantation de radars dédiés à l'identification de nuages à risques et l'utilisation de ballons à l'hélium diffusant des sels hygroscopiques à la base des cellules orageuses.

### - Un dispositif de détection locale du risque de grêle

Grâce à trois radars, implantés à Bessenay, Chaussan et Chuzelles et couvrant chacun un rayon de 30 km, dotés d'un logiciel embarqué d'analyse des risques, une détection du risque de grêle local et quasiment en temps réel est possible. En cas de risque avéré de grêle, les tireurs bénévoles sont alertés via leur smartphone et activent le dispositif de lutte.

### - Un dispositif de lutte active contre la grêle

Il s'appuie sur des ballons en caoutchouc naturel gonflés à l'hélium et équipés de torches hygroscopiques.

Une fois le ballon envoyé, un altimètre active la torche à 600 m d'altitude afin de libérer les sels hygroscopiques et d'agir dans la partie basse du nuage.

Ces noyaux de sel ont la propriété d'absorber l'humidité contenue dans le nuage avant que les grêlons ne se forment et de faire précipiter la cellule sous forme de pluie.

Ce dispositif s'appuie sur un maillage fin du territoire avec 88 postes de tir animé par un réseau de 180 agricultrices et agriculteurs, réunies au sein d'une association, *Paragrêle 69*, qui se mobilisent bénévolement pour assurer son fonctionnement. Ce faisant, ils contribuent également à réduire l'exposition aux risques de vos maisons, vos voitures, ainsi que les infrastructures de nos communes.

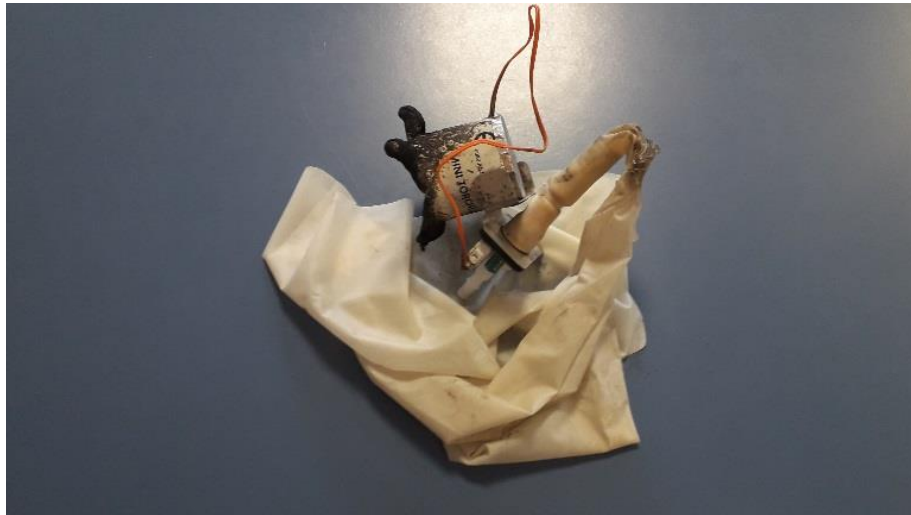
## Ce dispositif ne risque-t-il pas de générer des nuisances pour les habitant.es ou la nature ?

Ce dispositif comporte très peu de risques de nuisances pour les habitant.es ou pour l'environnement :

- C'est un dispositif adapté au contexte périurbain du grand Ouest lyonnais, qui ne génère pas de gêne pour les habitant.es, notamment sonores, malgré la proximité des habitations des zones agricoles, tout en permettant un maillage fin du territoire.
- Il est sans risque pour les utilisateurs.
- Il ne présente pas de risque pour l'environnement, les sels minéraux utilisés -potassium, calcium et magnésium- étant neutres pour l'environnement. L'hélium, utilisé pour gonfler les ballons, est un gaz neutre.
- Il est compatible avec le label AB dont dispose un certain nombre de productions agricoles du territoire.

## Génère-t-il des déchets ?

Une fois libérés les sels hygroscopiques, la torche en carton qui les contenait ainsi que ses composants vont brûler, sans générer de déchets, tandis que le ballon, en caoutchouc naturel, éclate. Seuls retombent au sol le ballon, qui va agir comme un parachute, et la petite plaque en métal sur laquelle sont fixés le ballon et (précédemment) la torche. Lors de leurs déplacements, les agricultrices et agriculteurs les ramasseront pour permettre leur recyclage. Il est toutefois possible que vous en retrouviez, en vous promenant dans les espaces agricoles. Si c'était le cas, n'hésitez pas à les ramasser et à les déposer en mairie. Ils pourront ainsi être recyclés.



## Qui soutient ce dispositif de prévention ?

Le déploiement de ce dispositif a été porté par la Chambre d'Agriculture et mis en œuvre par l'association *Paragrêle 69*, créée dans ce but. Il fait l'objet d'un soutien très large, puisque l'ensemble des collectivités concernées, l'Etat, ainsi que les assureurs Groupama et Crédit agricole, ont apporté leur soutien pour sa mise en place.

En outre, la CCGV s'est fortement impliquée en mobilisant ses services afin de faciliter l'acquisition du dispositif, sa mise à disposition de l'association *Paragrêle 69* et la mobilisation de l'ensemble des financements.

La profession agricole s'est quant à elle fortement mobilisée par le recrutement de 180 agricultrices et agriculteurs bénévoles, qui assurent la surveillance et la lutte contre la grêle, de jour comme de nuit, par le tir de ballons chaque fois que cela s'avère nécessaire.

## Ce dispositif bénéficie du soutien de

